

DECHETS ACCEPTES

Cartons : gros cartons d'emballages que l'on ne peut pas déposer dans les conteneurs jaunes des Points d'Apport Volontaire

Ferraille : vieux vélos, sommiers...

Bois : mobilier, portes et fenêtres sans vitrage

Gravats : matériaux de démolition, carrelages...

Déchets végétaux : tontes de gazon, tailles diverses, feuilles...

Déchets non recyclables : bâches plastiques, matelas...

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques Electroniques : ce sont tous les déchets d'équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (appareils électroménagers, de bricolage, ordinateurs, téléviseurs, jouets...)

Déchets ménagers spéciaux : ce sont tous les déchets toxiques des ménages : piles, batteries, restes de peinture, de solvants, huile de friture...

Les cartons, la ferraille, le bois, les palettes sont recyclés dans les filières spécifiques.

Les gravats sont enfouis en centre de stockage pour déchets inertes.

Les végétaux sont broyés puis transformés en pré compost. Un projet de compostage avec les boues de station d'épuration est en cours.

Les déchets toxiques subissent des traitements spécifiques puis les matériaux recyclables sont valorisés.

Les DEEE sont valorisés tout en respectant l'environnement (récupération des polluants).

Les déchets non recyclables sont les seuls à être enfouis en décharge contrôlée car ils ne peuvent être valorisés.